



République Française  
Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement de Béthune

**Extrait du registre des délibérations**  
**De la commune de SAILLY SUR LA LYS**  
**Séance du 27 juin 2024**

**Date de la convocation : 21 juin 2024**

**Date d'affichage : 21 juin 2024**

L'an 2024 le jeudi 27 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLY sur la Lys, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THOREZ, Maire.

**Étaient Présents** : M. THOREZ Jean-Claude – M. BARBAUX Maxime - Mme BLONDEL Marie-Christine - Mme CALDI Christine – M. CARDON Olivier - Mme CAZAUX Christine – M. COLLET Olivier – M. COTE Alexandre - Mme de SWARTE Marie-Dominique – Mme DIEUDONNE Nadine - Mme HERDIN Andrée - M. KNOCKAERT Vincent – Mme LUTZ Véronique – Mme MARTEAU Martine – M. RAVET Pierre-Luc - Mme RUCKEBUSCH Geneviève - Mme VAN BECELAERE Edith.

**Absent(s) ayant donné procuration** : Mme BOUNOUA Rachida - M. DUPONT Bruno – M. TASSEZ Florent

**Absent(s)** : Mme DEBUYSER Chantal - M. DEFOSSEZ Emmanuel - M. LEROY Bertrand - Mme PALLADINO Dominique – M. PECQUEUR Sylvain – M. PRUVOST Arnaud

**Secrétaire de séance : M. Maxime BARBAUX**

**Nombre de membres du Conseil municipal : 26**

**Nombre de membres présents : 17**

**Nombre de membres votants : 20**

**Délibération n° 2024 – 47**

**Objet :** Conventions avec la CCFL pour le versement de subventions pour les projets de logements sociaux par FOH en Cœur de Ville

Vu la délibération n°2023-48 du 14 décembre 2023 approuvant une convention de subvention avec le bailleur FOH pour la production de 44 (14 PLAI et 30 PLUS) et 24 LLS (8 PLAI et 16 PLUS) sur la zone Cœur de ville pour un montant global de 256 200 € ;

Vu les projets de convention ci-annexés ;

Considérant que la CCFL propose un dispositif

Considérant que la commune de Saily-sur-la-Lys a sollicité de la Communauté de Communes Flandre Lys une aide financière à la production de logements à loyer modéré dans le cadre des projets de construction de ces 44 et 24 logements collectifs locatifs sociaux portés par le bailleur social FLANDRE OPALE HABITAT, sis respectivement sur les secteurs IA et IIB du Cœur de ville ;

Considérant qu'il convient d'autoriser la Commune à contracter avec la CCFL pour bénéficier de l'aide à la production de logements sociaux via les conventions ci-annexées et sur présentation des pièces justificatives du versement de la commune au bailleur ;

Considérant que l'octroi de la subvention est conditionné à la présentation par la commune d'un document prévisionnel comprenant notamment :

- la note de présentation
- l'arrêté du permis de construire
- les plans de situation, de masse et d'aménagement intérieur des logements
  - les pièces financières :
    - o la décision de financement des services de l'État
    - o la décision ou délibération du bailleur autorisant le prêt
    - o les plans de financement PLUS/PLAI

Considérant que le dossier présenté par la Mairie a fait l'objet du dépôt d'un dossier complet comprenant :

44 logements locatifs sociaux dont :

- 14 PLAI, soit une aide de 84 000€ (14 X 6000€)
- 30 PLUS, soit une aide de 81 000€ (30 X 2700€)

pour un montant total de 165 000€.

24 logements locatifs sociaux dont :

- 8 PLAI, soit une aide de 48 000€ (8 X 6000€)
- 16 PLUS, soit une aide de 43 200€ (16 X 2700€)

pour un montant total de 91 200€.

Ceci exposé, le conseil municipal :

- 1) approuve les conventions ci-annexées encadrant dans les conditions précitées le versement par la CCFL à la commune d'une aide respectivement de 165 000 € et 91 200 € pour la construction de 44 et 24 LLS par le bailleur Flandre Opale Habitat en zone Cœur de ville ;
- 2) autorise le maire à signer ces conventions et tout acte afférant à ces dossiers ;

**A l'unanimité**

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

**Mention exécutoire : oui**

Ainsi fait et délibéré en séance,

Les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,

Jean-Claude THOREZ

